



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 9 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

CESSION À L'ASSOCIATION ACEL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN26 SITUÉE RUE DES GRANDS CARRÉS DANS LE QUARTIER DES POMMERAIES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

CESSION À L'ASSOCIATION ACEL DE LA PARCELLE CADASTRÉE AN26
SITUÉE RUE DES GRANDS CARRÉS DANS LE QUARTIER DES
POMMERAIES

Rapporteur : Rihaoui Chanfi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles
L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les
articles L3112-1 et L3211-14,

Considérant le projet de l'association les Amis de la Cité Emmaüs de Laval (ACEL)
portant sur la réhabilitation et la rénovation thermique des 24 pavillons de la cité
Emmaüs, sise rue Emmaüs et rue des Grands carrés, dans le quartier des
Pomméraires à Laval,

Considérant que l'ACEL s'est portée acquéreur d'une parcelle cadastrée section
AN numéro 26, d'une contenance de 11 ca, propriété de la ville de Laval
et enclavée au cœur du secteur à réhabiliter,

Considérant l'intérêt du programme de requalification de ce parc locatif social porté
par l'ACEL,

Considérant que cette parcelle correspond à un ancien transformateur qui n'a plus
d'usage depuis plusieurs décennies,

Vu l'avis de France Domaine en date du 19 janvier 2024,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La cession à l'association ACEL ou toute entité qui s'y substituerait, de la parcelle
cadastrée section AN numéro 26, d'une contenance de 11 ca, située rue des
Grands carrés à Laval, est approuvée.

Article 2

La cession s'effectuera à titre gratuit.

L'acte authentique de vente sera reçu par l'étude Collet - Ory - Rozel - Desmots,
notaires à Laval.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault